

ASTRUC Louis.

Traité des noces et des peines des secondes noces, par Mr Astruc, professeur du droit françois à l'université de Toulouze. Suivi de: Traité des servitudes par Mr Astruc, proff.eur à l'université de Toulouze.

Référence : 9284

1749 1 In-4 (268 x 186 mm), 300 pp. mal chiffrées 301, 2 ff. bl., 215 pp. mal chiffrées 216. Veau brun granité, dos à nerfs orné de caissons de fleurons dorés, pièce de titre en maroquin rouge, tranches rouges, des restaurations (reliure de l'époque).

Commentaire : Important manuscrit de deux traités de droit du XVIII^e siècle. D'une écriture soignée et enjolivée, ce manuscrit comprend deux traités du juriste Louis Astruc consacrés au mariage et aux servitudes. Les deux ouvrages sont organisés à la manière d'un cours de droit du XVIII^e siècle: l'auteur traite successivement du droit romain puis du droit français, chaque partie étant divisée en plusieurs questions. Contrairement à ce que laisse attendre le titre du premier traité, le manuscrit ne s'intéresse qu'au mariage et non aux «peines des secondes noces». Cette seconde partie, qui formait peut-être un autre cours, a fourni la matière d'un Traité des peines des secondes noces publié en 1750. Ce manuscrit fut sans doute rédigé par un élève ou un secrétaire du professeur Astruc, qui a daté la fin de chaque texte- le 3 février 1749 puis le 11 mars 1749, - et signé Lanegard[?]. Il précède donc les éditions en librairie. Les deux traités ont en effet paru chez l'éditeur avignonnais Giroud quelques années après la mort de Louis Astruc: le premier en 1755, remanié, sous le titre Traité du mariage, de la puissance paternelle, des usucapions et des prescriptions, suivant l'usage du droit romain, & du droit françois; le second en 1751, dans une édition très proche de notre manuscrit. Né à Sauve dans une noble famille protestante, Louis ou Anne-Louis Astruc (vers 1685-1744) est un juriste toulousain. Après avoir abjuré après la révocation de l'Édit de Nantes, son père, pasteur, est devenu avocat à Montpellier. Avocat au parlement de Toulouse où il acquiert une excellente réputation, Louis Astruc devint capitoul en 1721 puis conseil de la municipalité en 1738. Parallèlement, il succéda en 1734 à l'éminent François de Boutaric à la chaire de professeur en droit français à l'université de Toulouse. «Il a laissé du fait de son enseignement une œuvre écrite, largement inspirée de son expérience professionnelle, sous forme de manuscrits dont certains ont été publiés à titre posthume, avec quelques libertés. Son enseignement cherche à dégager de façon synthétique un droit français à partir du droit romain et des particularités coutumières» (Dictionnaire historique des juristes français). L'université de Toulouse possède plusieurs manuscrits de Louis Astruc, dont un Traité des testaments dicté par Monsieur d'Astruc et un Livre de l'ordonnance des donations et des testaments qui suit le même modèle que notre manuscrit. Beau manuscrit juridique en reliure d'époque. Dictionnaire historique des juristes français XIII^e-XX^e siècle, sous la dir. de Patrick Arabeyre, Jean-Louis Halpérin et Jacques Krynen, PUF, 2007, p. 22.

Année

1749

Prix : **3 000,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie Pierre-Adrien Yvinec
contact@librairieyvynec.com
Tél. (0033) 143 674 644

53, avenue de La Bourdonnais
75007 Paris
France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/22610542-9284>